

# GUIDE PRATIQUE

# DE LA C.C.P.B.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

-  12 COMMUNES
-  22 000 HABITANTS
-  225.8 KM<sup>2</sup>



35 rue de la poste  
Châtillon-en-Michaille  
01200 Valsershône  
Tél. : 04 50 48 19 78  
info@ccpb01.fr  
www.ccpb01.fr

# SOMMAIRE



**L'INTERCOMMUNALITÉ**



**LES SERVICES  
COMMUNAUTAIRES**



**AUTRES COMPÉTENCES**



**UN TERRITOIRE ATTRACTIF**



**LES NOUVELLES REALISATIONS  
ET LES PROJETS EN COURS**



**SITUER LES SERVICES  
ET ÉQUIPEMENTS**

Responsable publication : Patrick PERREARD - Réalisation : service communication CCPB - Crédits photos : CCPB, D. Gillet, Office de Tourisme Terre Valserine, Audrey Imag'in, L. Fortunati. - Impression 12 000 exemplaires - Imprimerie Comimpress - 01 Replonges - Edition août 2021.



## EDITO

**Patrick PERREARD**  
Président

de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien

Madame, Monsieur,

Dans un contexte particulièrement compliqué lié à la crise sanitaire, les élus de la Communauté de communes du Pays Bellegardien ont pris leurs fonctions et œuvrent quotidiennement pour des services de qualité.

Au fil du temps, cette structure s'est dotée de nombreuses compétences. La Communauté de communes assume ces services à la population au côté des élus municipaux.

Avec ce guide pratique, nous avons voulu vous présenter l'ensemble des services communautaires à votre disposition : de l'instruction des permis de construire à la gestion des déchets, en passant par votre sécurité, vous verrez que la C.C.P.B. est aujourd'hui un maillon essentiel dans l'organisation territoriale.

Ensemble, nous devons rester fidèle au cap fixé, celui d'une Communauté de communes à taille humaine, portée par l'intérêt général et soucieuse de préparer l'avenir.

Avec mes Vice-présidents, le soutien de l'ensemble des conseillers communautaires et l'accompagnement du personnel, je suis persuadé que nous poursuivrons cet objectif.



## LE FONCTIONNEMENT

Les Conseillers  
communaux  
sont élus pour



Ils se réunissent  
12 à 15 fois par an  
en séance publique.  
(Bureaux et conseils  
communaux).

Ils déterminent les  
grandes orientations,  
votent les budgets et  
les délibérations.

Le nombre de sièges  
par commune est  
défini en fonction du  
nombre d'habitants.



## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**MANDAT**  
**2020-2026**



**37**

Conseillers  
communaux  
5 suppléants

Les Conseillers  
communaux  
discutent et votent les  
délibérations  
en séance publique.

*Année 2020*



## LE NOUVEL EXECUTIF



Patrick PERREARD

Président



Régis PETIT

1er Vice-président  
Relations transfrontalières : Pôle  
métropolitain du Genevois français



Jean-Pierre FILLION

Vice-président  
Développement touristique  
Office de Tourisme - Dinopagne\*



Serge RONZON

Vice-président  
Transition énergétique,  
énergies renouvelables  
Gestion de la collecte OM et OMR  
Déchèteries - Régie des Eaux



Gilles THOMASSET

Vice-président  
Aménagement du territoire  
PLUiH - Biodiversité  
Gestion des Zones humides/GEMAPI  
Agriculture/Forêt - Relations  
PNRHJ - Réserve naturelle



Frederic MALFAIT

Vice-président  
Maison de santé - CLIC



Isabelle DE OLIVEIRA

Vice-présidente  
Ressources humaines  
France services



Catherine BRUN

Vice-présidente  
Développement économique et  
affaires financières / CLECT



Joël PRUDHOMME

Vice-président  
Travaux/Patrimoine bâti  
Suivi de la gestion ValséO  
Fourrière animale



Philippe DINOCHÉAU

Conseiller communautaire  
délégué à l'habitat



Benjamin VIBERT

Conseiller communautaire  
délégué aux nouvelles mobilités



## LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé du Président, des Vice-présidents, des conseillers communautaires délégués et des représentants des communes.



20

membres du bureau  
communautaire

Les membres du bureau préparent les décisions et s'assurent que chaque projet respecte l'intérêt communautaire.



# GESTION DES DECHETS

## Collecte des déchets ménagers et du tri sélectif

Les collectes s'effectuent sur une amplitude horaire de 5h00 à 19h00. Pensez à bien sortir votre bac la veille au soir et à ne pas le rentrer trop tôt le jour de la collecte.



	Mercredi	Vendredi
BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	Mercredi	Vendredi
BILLIAT	Lundi	Lundi semaines paires
CHAMPFROMIER	Lundi	Lundi semaines impaires
CHANAY	Mardi semaines paires	Mardi semaines paires
CHÂTILLON-EN-MICHAILLE	Jeudi	Vendredi semaines paires
OCHIAZ / VOUVRAY	Jeudi	Vendredi semaines impaires
CONFORT	Mardi *	Mardi semaines impaires
GIRON	Lundi	Lundi semaines impaires
INJOUX-GÉNISSAT	Lundi	Lundi semaines paires
CRAZ / LINGIAZ / BÉRIAZ	Mardi semaines paires *	Mardi semaines paires
LANCRANS	Mardi	Mardi semaines impaires
LHOPITAL	Mardi semaines paires	Mardi semaines paires
MONTANGES	Mardi *	Mardi semaines impaires
PLAGNE	Lundi	Lundi semaines impaires
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX	Lundi *	Lundi semaines impaires
SURJOUX	Mardi semaines paires	Mardi semaines paires
VILLES	Mardi semaines paires *	Mardi semaines paires

\* Exception : la collecte réalisée par la petite benne à lieu le jeudi.



Consultez le guide du tri des déchets sur [www.ccpb01.fr](http://www.ccpb01.fr)

## Demandes de conteneurs

**Vous venez d'emménager ? Votre conteneur est cassé ?**

Contactez le service déchets au Centre technique municipal de Valsershône : **04 82 53 94 74**

ou faites votre demande en ligne sur [www.ccpb01.fr/Déchets/Demande-de-conteneurs-en-ligne](http://www.ccpb01.fr/Déchets/Demande-de-conteneurs-en-ligne)

## Carte d'accès aux déchèteries

Demande en ligne sur : [www.decheteries-paysbellegardien.fr](http://www.decheteries-paysbellegardien.fr)

ou au Centre technique municipal de Valsershône muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

## Les déchèteries

PERIODE ÉTÉ Du 1er avril au 31 octobre		Valsershône	Injoux	Champfromier
LUNDI	MATIN	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	
	APRES MIDI	14h00 - 19h00		
MARDI	MATIN	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	
	APRES MIDI	14h00 - 19h00	14h00 - 19h00	14h00 - 19h00
MERCREDI	MATIN	9h00 - 12h00		
	APRES MIDI	14h00 - 19h00		14h00 - 19h00
JEUDI	MATIN	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
	APRES MIDI	14h00 - 19h00	14h00 - 19h00	
VENDREDI	MATIN	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	
	APRES MIDI	14h00 - 19h00	14h00 - 19h00	14h00 - 19h00
SAMEDI	MATIN	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
	APRES MIDI	14h00 - 19h00	14h00 - 19h00	14h00 - 19h00
DIMANCHE ET JOURS FERIES	SAUF LE: 1er mai	10h00 - 12h00		

PERIODE HIVER Du 1er novembre au 31 mars		Valsershône	Injoux	Champfromier
LUNDI	MATIN	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	
	APRES MIDI	14h00 - 17h00		
MARDI	MATIN	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	
	APRES MIDI	14h00 - 17h00	14h00 - 17h00	14h00 - 17h00
MERCREDI	MATIN	9h00 - 12h00		
	APRES MIDI	14h00 - 17h00		14h00 - 17h00
JEUDI	MATIN	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
	APRES MIDI	14h00 - 17h00	14h00 - 17h00	
VENDREDI	MATIN	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	
	APRES MIDI	14h00 - 17h00	14h00 - 17h00	14h00 - 17h00
SAMEDI	MATIN	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
	APRES MIDI	14h00 - 17h00	14h00 - 17h00	14h00 - 17h00
DIMANCHE ET JOURS FERIES	SAUF LE: 25 décembre et le 1er janvier	10h00 - 12h00		

Accès aux professionnels uniquement à la déchèterie de Valsershône. Des créneaux horaires supplémentaires sont réservés le lundi, mercredi et vendredi de 7h30 à 9h00.



Centre technique municipal de Valsershône  
965 rue Santos Dumont - Châtillon-en-Michaille  
01200 Valsershône  
04 82 53 94 74 - [ctm@valserhone.fr](mailto:ctm@valserhone.fr)  
Du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00  
Vendredi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 16h30

## La Recyclerie du Pays Bellegardien

**Où déposer vos objets réutilisables ?**

>> A la Recyclerie du Pays Bellegardien

1 rue Clément Ader – Bellegarde/Valserine à Valsershône  
Du mercredi au vendredi : 8h45 - 12h30 / 13h30 - 17h30

>> A la Déchèterie Recycl'Inn® de Valsershône

Route de la Plaine – Châtillon-en-Michaille à Valsershône  
Aux horaires d'ouverture.

(Pensez à vous munir de votre carte d'accès)



Tél. : 04 81 50 02 50



## Eaux & ASSAINISSEMENT

La Régie des Eaux du Pays Bellegardien assure la gestion du service de l'eau et de l'assainissement du territoire.

Du lundi au jeudi :  
de 8h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00

Vendredi :  
de 8h00 à 12h00  
et de 13h30 à 16h30



**Régie  
des Eaux**  
du Pays Bellegardien



Régie des Eaux du Pays Bellegardien  
177 rue Santos Dumont - Châtillon-en-Michaille  
01200 Valsershône  
Tél. : 04 50 13 87 70 - [accueil@eauxpaysbellegardien.fr](mailto:accueil@eauxpaysbellegardien.fr)



## POLE SENIORS ET SANTE

Le Pôle Seniors et Santé regroupe différents acteurs intervenant dans le domaine gériatrique, dont le CLIC. Ce lieu unique facilite l'accès aux services, la lisibilité des dispositifs pour les usagers seniors ou leurs familles, et favorise le travail en partenariat et la coordination entre les professionnels.

Lundi, mardi, jeudi  
et vendredi :  
en libre accès  
de 9h00 à 12h00,  
l'après-midi  
sur rendez-vous



CLIC du Pays Bellegardien  
5 rue des papetiers - Bellegarde/Valserine  
01200 Valsershône  
Tél. : 04 50 48 71 64 - [clic@ccpb01.fr](mailto:clic@ccpb01.fr)



## URBANISME

La Maison de l'Urbanisme du Pays Bellegardien se charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte des 12 communes.

Lundi, mardi, jeudi,  
vendredi :  
de 9h00 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00  
Samedi :  
de 9h00 à 12h00



**Maison  
de l'Urbanisme**  
du Pays Bellegardien



Maison de l'Urbanisme du Pays Bellegardien  
195 rue Santos Dumont - Bellegarde/Valserine  
01200 Valsershône  
Tél. : 04 50 48 71 63 - [maison.urbanisme@ccpb01.fr](mailto:maison.urbanisme@ccpb01.fr)



## PREVENTION & SECURITE

La police intercommunale est chargée d'assurer la tranquillité des administrés par des moyens de prévention et de répression afin d'améliorer la qualité de vie dans les communes.

Lundi, mardi, mercredi,  
vendredi  
de 7h30 à 19h00  
Jeudi de 7h00 à 19h00  
et samedi  
de 9h00 à 17h00



Police municipale intercommunale  
4 rue de la Perte du Rhône - Bellegarde/Valserine  
01200 Valsershône  
Tél. : 04 50 56 60 77



# ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le service «Développement économique» de la CCPB vous accompagne dans votre activité et partenariat, vous aide dans l'implantation de votre entreprise sur le territoire ou dans la recherche de locaux professionnels.

**3 PARCS D'ACTIVITÉS,  
1 PEPINIERE D'ENTREPRISES**



Tél. : 04 50 56 87 49  
meef@ccpb01.fr

## EMPLOI - FORMATION

Ouvert à tous et gratuit, le Centre associé du Pays Bellegardien est un espace de conseil et d'orientation sur tous les aspects liés à la vie professionnelle : orientation, formation, emploi, évolution professionnelle, création d'entreprise.



Tél. : 04 50 56 87 49  
meef@ccpb01.fr

## FRANCE SERVICES

France Services est un guichet d'accueil polyvalent dont l'objectif est de faciliter vos relations avec les organisations et les organismes publics. Pour un accompagnement dans les démarches administratives liées au social, à la santé, à l'emploi, à la famille, à la retraite, au logement, à l'énergie, à l'accès au droit, au transport et à la mobilité. Un espace informatique équipé d'ordinateurs, scanners, imprimantes, ainsi qu'un espace documentaire sont mis à votre disposition gratuitement.



Tél. : 04 50 56 87 49 (ou 04.50.48.71.64 pour les démarches liées à la retraite)  
FranceServices@ccpb01.fr

La MEEF, un guichet unique pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches d'emploi, de formation et dans vos projets de développement économique ; un espace numérique mis à votre disposition sur rendez-vous pour vos recherches.



Maison de l'Emploi, de l'Economie  
et de la Formation (MEEF)  
9 rue des papetiers - Bellegarde/Valserine  
01200 Valserhône  
Tél. : 04 50 56 87 49 - meef@ccpb01.fr

Du lundi au vendredi  
sur rendez-vous  
de 9h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00





## AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil » est désormais exercée de manière obligatoire par les intercommunalités. L'aire d'accueil définitive des gens du voyage est officiellement ouverte depuis le 28 décembre 2020. Elle se situe à Valsershône - quartier d'Arlod à Bellegarde.



## ANIMAUX ERRANTS

### Que faire si ...



vous trouvez un chat errant : contactez votre mairie.



vous trouvez un chien en divagation : contactez la police municipale intercommunale au 04 50 56 60 77.



## ENVIRONNEMENT

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). C'est un projet territorial de développement durable, à la fois stratégique et opérationnel qui prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions déclinés dans un programme sur 5ans.



## TRANSITION ENERGETIQUE

# REGENERO

Vous souhaitez vous lancer dans des travaux de rénovation énergétique. Un conseiller REGENERO se tient à votre disposition pour répondre à vos questions, vous orienter sur les nombreuses aides, trouver un bon artisan et/ou choisir vos matériaux et équipements.

**Renseignez-vous au 04 58 57 00 87.**



## SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)



### A quoi répond-t-il ?

- Quel territoire voulons-nous d’ici les vingt prochaines années ?
- Quelles coopérations avec les communes membres et les territoires voisins ?
- Quel est le rôle du Pays Bellegardien dans le Grand Genève et plus largement dans le Département et la Région ?

### Quelles sont les thématiques ?



Habitat



Environnement



Développement économique



Mobilité

## PLAN LOCAL D’URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUiH)

Le PLUiH définit les grandes orientations du SCOT à la parcelle.



Ce PLUi tient également lieu de Programme Local de l’Habitat (PLH) pour déterminer plus précisément la politique en matière de logements.

C’est un document d’urbanisme opérationnel.

Il fixe les règles à respecter pour aménager et construire, pour les 10-12 ans à venir.

Il organise le développement de nos communes, les projets d’aménagement et de construction.

Il encadre les projets urbains.

Les permis de construire doivent être conformes aux règles définies dans le PLU pour être autorisés.

### Où peut-on trouver les informations sur le SCOT et le PLUiH ?



Sur <https://www.ccpb01.fr/scot-planification/>  
et <https://www.ccpb01.fr/pluih/>



# DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE



Offices de  
Tourisme  
de France



TERRE  
VALSERINE  
PUREMENT JURA

## DES ACTIVITES 4 SAISONS



Randonnée  
sur des sentiers  
aménagés



Balade nature  
et panoramas  
d'exception



Ski, raquette,  
luge, airboard,  
snowtubing



Escalade



VTT, cyclo



Parapente



Chiens de traineau



Sur l'eau : pêche,  
canyoning



**Borne d'informations  
24 h / 24h**



Horaires et informations  
sur [www.terrevalserine.fr](http://www.terrevalserine.fr)

Terre Valserine  
71 rue de la République  
01200 Valsérhône  
Tél. : 04 50 48 48 68



## CENTRE AQUATIQUE

- 1 Espace aquatique pour petits et grands
- 1 Espace bien-être
- 1 Espace fitness

**ValseO**  
Centre Aquatique de Valsérhône



Horaires et tarifs sur  
[www.vert-marine.info/valseo](http://www.vert-marine.info/valseo)

Valséo  
268, rue Antoine Jacquet  
01200 Valsérhône  
Tél. : 04 50 59 13 00



## DINOPLAGNE



## MAISON DE SANTE



OBJECTIF OUVERTURE 2023



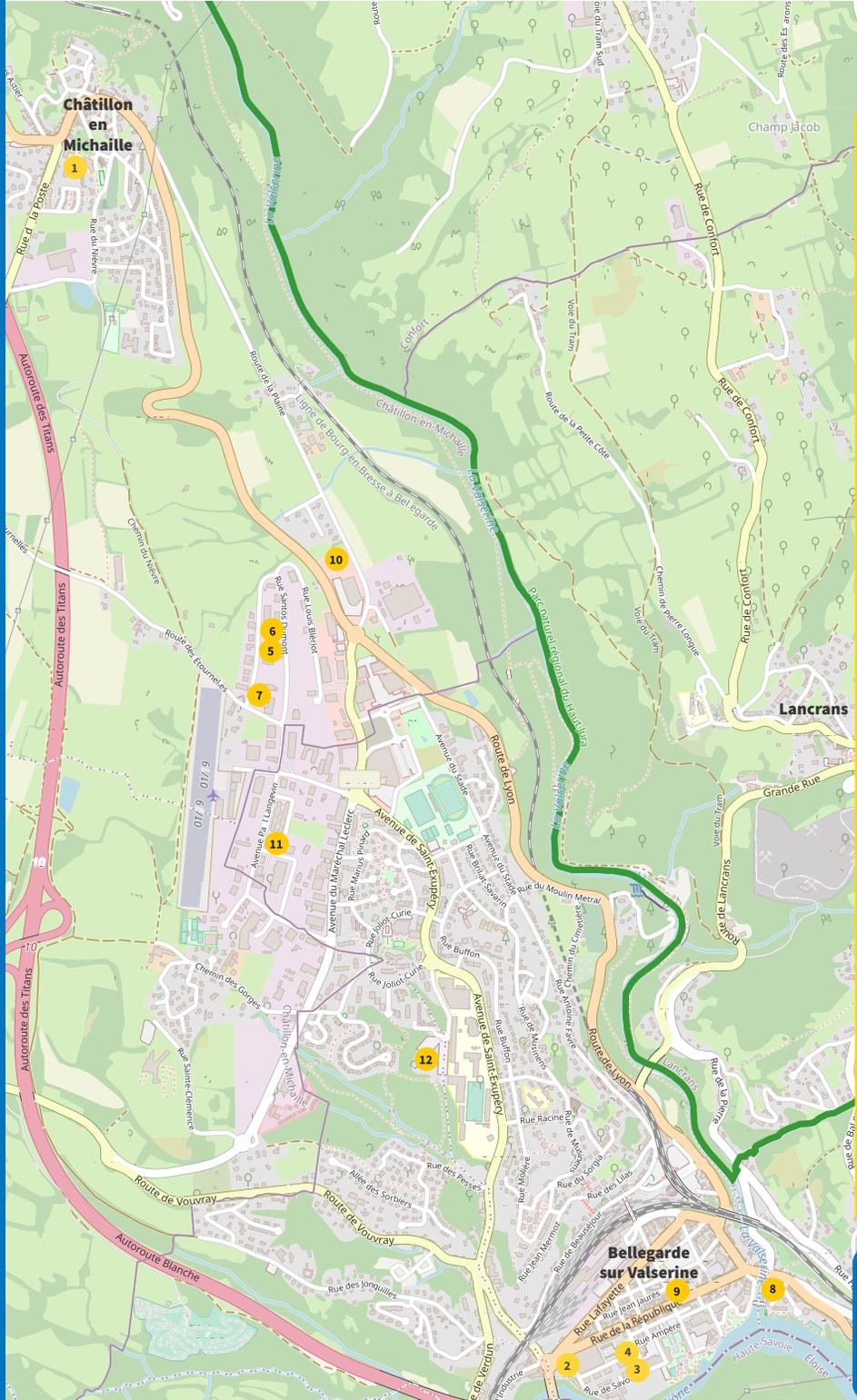
## ALPES THE STYLE OUTLET



REPORT LIÉ A LA CRISE COVID-19



## SITUER LES SERVICES ET LES EQUIPEMENTS



- 1 CCPB Siège
- 2 Office de Tourisme Terre Valserine
- 3 Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation (MEEF) / France Services
- 4 Pôle Seniors et Santé (CLIC du Pays Bellegardien)
- 5 Régie des Eaux du Pays Bellegardien
- 6 Maison de l'urbanisme du Pays Bellegardien
- 7 Centre Technique Municipal (service gestion des déchets)
- 8 Police municipale intercommunale
- 9 Mairie de Valserhône (Services communs Valserhône/CCPB)
- 10 Déchèterie Recycl'Inn
- 11 Recyclerie du Pays Bellegardien
- 12 Espace aquatique Valséo

Flashez et consultez toutes les informations et les actualités de la CCPB



Suivez-nous sur Facebook et Instagram